



Conseil municipal du 18 décembre 2023
Délibération n°107-23
Objet : Création d'un 5^e bureau de vote

Date de convocation : 12/12/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Anne-Catherine VALETTE

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Julie GUINAND-BOIRON- Sophie PIVOT - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Gaël DOUARD.
Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS.
Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale CHAPOT.

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Le code électoral prévoit l'organisation des élections sur les communes, notamment les articles suivants :

- L'article L.17 du Code électoral prévoit que chaque bureau de vote correspond à un périmètre géographique défini de la commune ;
- L'article R.40 prévoit que le nombre de bureaux dépend du nombre d'électeurs.

La circulaire du 20 décembre 2007 relative aux opérations de vote, toujours applicable pour le moment, dispose que le nombre d'électeurs par bureau de vote ne doit pas excéder « autant que possible » 800 à 1 000 électeurs.

La commune de Mornant ne dispose actuellement que de 4 bureaux de vote et compte environ 4 900 électeurs, répartis comme suit :

- Bureau 1 : environ 1 200 électeurs
- Bureau 2 : environ 1 415 électeurs
- Bureau 3 : environ 1 045 électeurs
- Bureau 4 : environ 1 250 électeurs

II. LA PROPOSITION

Afin de fluidifier les opérations de vote et de limiter le risque de contentieux, il apparaît nécessaire de créer un nouveau découpage électoral et un 5^e bureau de vote (voir plan en annexe).

Il est proposé que les futures opérations de vote lors des prochaines élections se déroulent dans 5 bureaux de vote :

- Bureau 1 : Mairie – Place de la Mairie
- Bureau 2 : Ecole maternelle publique – Rue du Docteur Carrez
- Bureau 3 : Ecole primaire publique – 21 avenue de Verdun
- Bureau 4 : Ecole primaire publique – 21 avenue de Verdun
- Bureau 5 : Pôle Simone Veil – 23 avenue de Verdun

Ce nouveau découpage permettra une diminution du nombre d'électeurs par bureau :

- Bureau 1 : environ 970 électeurs
- Bureau 2 : environ 920 électeurs
- Bureau 3 : environ 1065 électeurs
- Bureau 4 : environ 1 005 électeurs
- Bureau 5 : environ 950 électeurs

La commission *Ressources*, réunie le 04 décembre 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce rapport.

III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Pascale DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à la création d'un 5^e bureau de vote sur la commune ;
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Mornant, le 18 décembre 2023.

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Commune de Mornant, Rhône. The stamp contains the text 'COMMUNE DE MORNA'NT' at the top, 'R.F.' in the center, and '(Rhône)' at the bottom. To the right of the stamp is a blue ink signature.

Renaud PFEFFER.